



Le 11 juillet 2024

LA CGT RENAULT LE MANS A SIGNÉ L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT LOCAL 2024-2025 !

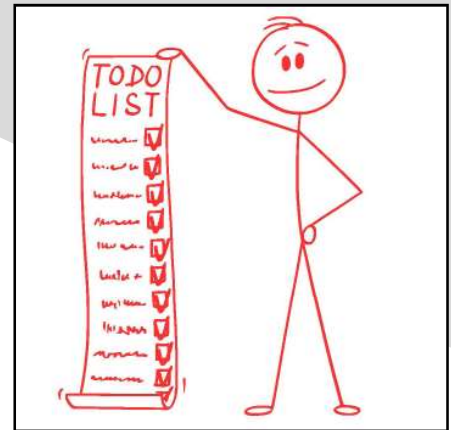


Après pas moins de 5 réunions de discussion, la direction de notre établissement a dernièrement soumis à signature un nouvel accord d'intéressement local pour une durée de 2 ans.

Rien de bien nouveau sous le soleil

Ce nouvel accord tient compte exclusivement des attendus définis par la direction par rapport au suivi des 11 indicateurs présentés ci-dessous :

- ✓ Nombre de caffuts (hors démarrages),
- ✓ Problèmes de qualité détectés par nos clients,
- ✓ Respect du budget,
- ✓ Rendement opérationnel,
- ✓ Réalisation du plan de maintenance autonome,
- ✓ Taux de présentéisme,
- ✓ Respect des 10 fondamentaux de la sécurité,
- ✓ Accidentéisme,
- ✓ Tri des déchets,
- ✓ Consommation d'énergie électrique,
- ✓ Etat 5S des UET.



La délégation CGT qui participait aux discussions avait porté d'autres propositions de critères qui ont toutes été rejetées par la direction de l'établissement. Par conséquent, les discussions ont surtout concerné la sévérité des barèmes de calcul que la direction a finalement accepté de revoir.

Aussi, nous avons été entendus sur le versement d'une avance de 700€ avec la paie de Juillet 2024. Le reliquat 2024 sera en

revanche versé avec la paie de janvier 2025.

Si notre syndicat admet que cette prime d'intéressement local est un plus à prendre pour les salariés, **nous regrettons que les intérimaires en soient exclus** (eux qui pourtant participent largement aux résultats). Enfin, puisque cette prime n'est pas soumise à cotisations sociales (hors prélèvements CSG-CRDS à hauteur de 9,70% de la somme annoncée), ce n'est donc pas du salaire mais uniquement de l'argent versé à un moment donné.

Fidèle à sa pratique démocratique, notre syndicat a consulté l'ensemble de ses syndiqués pour savoir si oui ou non nous devons porter notre signature sur cet accord local.

A 82 % des exprimés, les syndiqués ont souhaité que notre syndicat signe cet accord

Eu égard aux messages reçus pendant cette consultation, les syndiqués CGT ont fait entendre qu'ils n'étaient pas dupes ! **S'ils considèrent effectivement que ces sommes sont un plus à prendre, ils dénoncent la double peine de certains critères** (ex : l'accidentéisme). Faute de mieux, ils estiment cependant qu'il est préférable

de toucher ces sommes qui viennent donner un coup de pouce au budget de chacun-e. **Pour terminer, beaucoup soulignent que le montant uniforme de l'intéressement local est une bonne chose et revendiquent aussi l'uniformité pour l'intéressement groupe.**

Nb : Concernant les nouveaux embauchés du début d'année 2024 qui n'ont pas eu le temps matériel d'effectuer leur choix d'affectation via Personeo Bnp Paribas (choix du paiement 100% ou du placement total ou partiel sur le PEG), la direction nous a assuré que l'avance de 700€ leur sera bien versée sur la paie de juillet 2024.